

## Directives pour les entraînements des points d'appui et la Swiss Disabled Cup de ski alpin

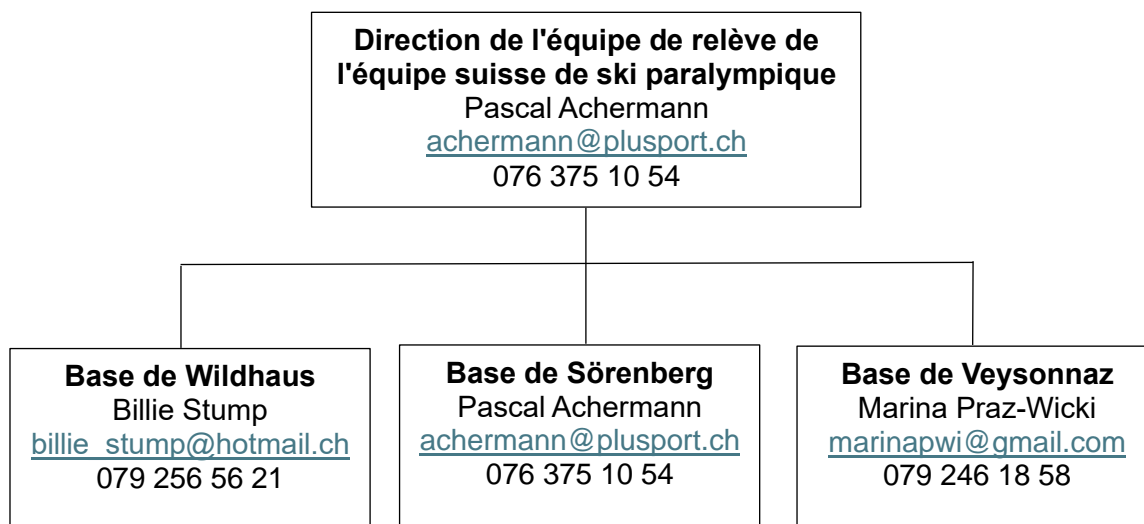
État au 14.10.2025

### Généralités

Les trois entraînements de base (Wildhaus, Sörenberg et Veysonnaz) constituent l'un des principaux outils de promotion de la relève en ski alpin. Ils offrent aux jeunes skieurs souffrant d'un handicap physique (assis, debout ou malvoyant) et capables de skier de manière autonome la possibilité d'améliorer leur technique de ski de manière ciblée sous la direction de professionnels. L'objectif de ces entraînements est de découvrir, d'encourager et de soutenir la relève talentueuse afin d'attirer de futurs athlètes de haut niveau vers le para-ski.

En participant à la Swiss disabled Cup (SDC), les athlètes ont en outre l'occasion d'acquérir une première expérience de la compétition et de goûter à la course.

### Structure organisationnelle et personnes de contact



### Associations impliquées

#### PluSport

Administration  
Jan Jenni  
[jenni@plusport.ch](mailto:jenni@plusport.ch)  
044 908 45 18

Direction  
Tom Reulein (Bereichsleiter Spitzensport)  
[reulein@plusport.ch](mailto:reulein@plusport.ch)  
044 908 45 23

#### Association suisse des paraplégiques (SPV)

Administration  
Doris Rickenbacher  
[doris.rickenbacher@spv.ch](mailto:doris.rickenbacher@spv.ch)  
041 939 54 17

Direction  
Peter Läuپی  
[peter.laeuppi@spv.ch](mailto:peter.laeuppi@spv.ch)  
041 939 54 12

## Contenu

### Entraînements de base

Le contenu des cours des entraînements des points d'appui est conçu pour la course. Les contenus de cours intégrés de manière fixe sont :

- Jeu et plaisir sur la neige
- Entraînement axé sur la course
- Entraînement technique
- Entraînement spécifique à la conduite (slalom + slalom géant)

### Swiss disabled Cup

Forme de la SDC :

Quatre temps ou plus (facteur temps) et les deux meilleurs chronos comptent.

Classification :

Pour ceux qui ne sont pas classés au niveau international, la règle est d'être affecté à la classe la plus élevée de la catégorie de handicap.

- Assis : Après évaluation du responsable national, diplômé «IPC Classifiers». En cas d'incertitude -> LW 12-2
- Déficent visuel : B3 (ou B1 avec des lunettes opaques)
- Debout : Après évaluation du responsable, diplômé «IPC Classifiers». En cas d'incertitude -> LW 0

Classement :

Calculé à l'aide d'une liste actualisée des facteurs et d'un tableau Excel préétabli. Ainsi, tous les skieurs sont raisonnablement comparables entre eux. Par conséquent, il n'y a que deux catégories:

Classement par points :

Pour chaque course, il y a des points comme pour une coupe du monde.

## Conditions de participation

- Skier de manière autonome et sûre sur des pistes faciles
- N'a pas besoin d'aide pour skier ou prendre les remontées mécaniques

## Modèle de coûts

Le modèle de coûts se base, pour les entraînements des points d'appui comme pour les SDC, sur un forfait journalier qui est lié à des conditions préalables.

### Tarif par jour d'entraînement ou de course (indépendamment du statut de cadre)

Toutes les bases / CHF 30.- sans hébergement pour athlètes -20 ans (sans repas de midi)

Toutes les bases / CHF 60.- sans hébergement pour athlètes +20 ans (sans repas de midi)

\* Toutes les bases / CHF 60.- avec hébergement pour athlètes -20 ans (sans repas de midi)

\* Toutes les bases / CHF 120.- avec hébergement pour athlètes +20 ans (sans repas de midi)

\*La décision d'offrir un hébergement relève de la responsabilité de la direction de la base. Forfait d'hébergement valable jusqu'à 150 CHF de frais d'hôtel par personne (demi-pension et sans chambre individuelle).

Les coûts supplémentaires sont à la charge du participant.

## Objectifs

- **Participation à au moins un SDC**
- **Participation minimale à 7 entraînements, qui peuvent être suivis dans différents centres d'entraînement\***

\*Le nombre minimum est limité aux offres de formation proposées dans les centres d'entraînement. La participation au SDC ou à la formation SDC ne permet donc pas de satisfaire à cette exigence.

## Annulations

Les désistements doivent être adressés par écrit et justifiés à la direction du point d'appui concerné au moins 48 heures avant le déroulement de l'entraînement. Les désistements trop tardifs ou non justifiés sont laissés à l'appréciation du responsable de la base, qui décidera s'ils entraînent ou non une sanction.

## Sanctions

Pas de participation à un SDC :	L'absence de SDC est facturée au double des coûts. (-20 ans 60 CHF/+20 ans 120CHF)
Participation minimale non atteinte:	Les cours suivis sont facturés normalement. Le contingent manquant (jusqu'à 7 participations) sera facturé au double des frais (-20 ans 60 CHF/+20 ans 120CHF)
Absence, retard ou Annulation insuffisante	Le jour du cours ou de la course sera (-20 ans 30 CHF/+20 ans 60CHF) Si des frais d'hôtel sont engagés et ne peuvent plus être annulés, ils doivent être intégralement pris en charge par les athlètes.